

Fiche récapitulative

Documents à rendre en Mairie

Documents **obligatoires** à rendre pour chaque enfant

- 1- Fiche d'inscription 2018/2019 (Bus, périscolaire soir et activités spécifiques)
- 2- Fiche sanitaire de liaison
- 3- Photocopie de vaccinations
- 4- Attestation CAF (sauf si QF plus de 1000)
- 5- Attestation d'assurance responsabilité civile/individuelle accident

Si votre enfant fréquente le restaurant scolaire

- 1-Fiche restaurant scolaire (annuelle ou occasionnelle).
- 2-Si votre enfant a une allergie alimentaire : nous fournir un certificat médical détaillant l'allergie et les aliments à éviter et/ou un PAI

Accueil récréatif du mercredi matin (**Avant le 15 juin**)

- 1- Fiche d'inscription (feuille rose)

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la Commune :

www.arc-en-barrois.fr → onglet jeunesse